

**MAIRIE D'ORLÉAT**

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

AR Prefecture

063-216302653-20240408-20240414-DE
Reçu le 15/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2024.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Rémi CHABANAT Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER a rejoint l'assemblée à partir de la délibération 2024/04/21 ;

Ont donné procuration :

Mme Nicole MARQUES à Jean-Louis ROUVIDANT
Mme Patricia LACHAMP à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents :

Cindy FOUR, Richard PONCEPT, Sophie CARRE

Secrétaire de séance : Anthony BOURBONNAUX

DELIBERATION

**Compte administratif 2023 : Budget assainissement
N°2024/04/14**

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu d'approuver les comptes administratifs 2023,

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il y aurait lieu de désigner un Président doyen d'âge pour soumettre ces comptes administratifs aux voix.

M. Daniel MAURIN, doyen d'âge, est désigné Président.

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du budget assainissement de l'exercice 2023.

M. Daniel MAURIN le Président présente les opérations de l'exercice 2023 :

ASSAINISEMENT

Les résultats arrêtés sont comme suit :

AR Prefecture

063-216302653-20240408-20240414-DE
Reçu le 15/04/2024

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	174 964.93 €
Recettes de fonctionnement	200 281.16 €
Résultat de clôture	25 316.23€

Investissement

Dépenses d'investissement	169 574.62€
Recettes d'investissement	195 240.48 €
Résultat d'investissement de l'exercice qui tient comptes du résultat N-1	25 665.86 €
Restes à réaliser dépenses	65 600.00€
Restes à réaliser recettes	118 071.00 €
Besoin de financement	0.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal hors de la présence de Madame le Maire à l'unanimité

- Approuve le compte administratif du budget assainissement comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 08 avril 2024

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

